

5 MARS 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 mars 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, est également présente.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, est absent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-03-116 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-03-117 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 FÉVRIER 2007

5 MARS 2007

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2007-03-118 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2007
- N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2007
- 2007-03-119 3.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 FÉVRIER 2007

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2007-03-120 4.1 PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL À AMERICANA 2007 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2007-03-121 4.2 PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL AU 20^E COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE À LAVAL DU 16 AU 18 MAI 2007
- 2007-03-122 4.3 DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER MADAME LA MAIRESSE CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-02-2004 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
- 2007-03-123 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-03-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-02-2004 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE SON ADOPTION
- A.M. 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS EXIGIBLES), 5 (DEMANDE DE PERMIS) ET 6 (CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006 SUR LES PERMIS RELATIFS AUX MARCHÉS AUX PUCES

5 MARS 2007

2007-03-124 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-01-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS EXIGIBLES), 5 (DEMANDE DE PERMIS) ET 6 (CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006 SUR LES PERMIS RELATIFS AUX MARCHÉS AUX PUCES LORS DE SON ADOPTION

6. **RÈGLEMENTS**

2007-03-125 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 934-2007 RELATIF À LA DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

2007-03-126 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 932-01-2007 MODIFIANT L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 932-2006 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2007 NOTAMMENT POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AFIN QUE SOIT EXEMPT DE CETTE TARIFICATION LES PROJETS RÉSIDENTIELS DE PLUS DE SOIXANTE (60) LOGEMENTS

2007-03-127 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 935-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIVEMENT* : (A) AU PROJET DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES-PHASE II, (B) AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE GASPÉ, (C) AU CARREFOUR CHAMPÊTRE –PHASE II, (D) AU COURS D'EAU LATULIPE, (E) AU PROJET PROGAB, (F) À LA RÉFECTION DES PONTS, (G) AUX TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES EXISTANTES, (H) À LA RÉFECTION MAJEURE DES COMPRESSEURS, (I) À LA REMISE À NIVEAU DE LA CASERNE NO.2 SUR TROIS ANS ET (J) À LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE

2007-03-128 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486

2007-03-129 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

5 MARS 2007

- 2007-03-130 6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC
- N.M. 6.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER UNE CHARTE DE COULEURS POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SITUÉS DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE
- 2007-03-131 6.8 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE
- 2007-03-132 6.9 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-33-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-487 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H04-425, D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE C04-487 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE DE LA SORTIE 74
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 *TRÉSORERIE***
- N.M. 7.1.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 28 FÉVRIER 2007
- 2007-03-133 7.1.2 ACHATS FINANCÉS PAR LA TARIFICATION DU BUDGET D'OPÉRATIONS – EXERCICE FINANCIER 2006
- 2007-03-134 7.1.3 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2006
- 2007-03-135 7.1.4 ACHATS FINANCÉS PAR LE BUDGET D'OPÉRATIONS – EXERCICE FINANCIER 2006

5 MARS 2007

- 2007-03-136 7.1.5 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉRO 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91, 695-91, 885-2004 ET 899-2005
- 2007-03-136 7.1.6 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉRO 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91, 695-91, 885-2004 ET 899-2005
- 2007-03-137 7.1.7 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉRO 885-2004 ET 899-2005
- 2007-03-138 7.1.8 RÉOLUTION DE PROLONGATION D'UN FINANCEMENT AU MONTANT DE QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (480 800 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉRO 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 ET 695-91

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2007-03-140 7.2.1 DEMANDE À LA MRC DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU LATULIPE
- 2007-03-141 7.2.2 CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DU PAVAGE ET DE PAVAGE DE PETITES SURFACES À L'AIDE D'UN MÉLANGE BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2007

7.3 URBANISME

- 2007-03-142 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ AVEC UN TOIT PLAT ALORS QU'UNE PENTE DE 3:12 EST EXIGÉE ET AVEC UN EMPIÈTEMENT DE 4,6 M À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE ARRIÈRE QUI EST DE 7,6 M (173, RUE DES DEUX-MONTAGNES, LOT 2 930 246)
- 2007-03-143 7.3.2 DEMANDE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) AFIN D'INTÉGRER LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (DÉCRET 468-2005)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

5 MARS 2007

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- N.M. 7.5.1 ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION DES LOCAUX DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 2007-03-144 7.5.2 LOGO POUR LE COMITÉ FAMILLE
- 2007-03-145 7.5.3 NOUVEAU TERRAIN DE SOCCER LA CHANTIGNOLE
- 2007-03-146 7.5.4 SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE
- 2007-03-147 7.5.5 GESTION DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE POUR L'ANNÉE 2007
- 2007-03-148 7.5.6 SOUTIEN AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ SOCIALE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LE 18 MARS 2007
- 2007-03-149 7.5.7 MISE À JOUR DES NOMINATIONS AU COMITÉ FAMILLE
- 2007-03-150 7.5.8 PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE AUX JEUX DU QUÉBEC EN 2010

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2007-03-151 7.6.1 ACHAT D'UN VÉHICULE DE POLICE DE MARQUE CHEVROLET MODÈLE IMPALA BERLINE 2007
- 2007-03-152 7.6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 2007-03-153 7.6.3 PANNEAU D'AFFICHAGE DU POSTE DE POLICE ET DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2007-03-154 7.7.1 PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIVITÉS DU CHAPITEAU BROMONT
- 2007-03-155 7.7.2 APPEL D'OFFRES DE PROJETS POUR L'ANCIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA RUE COMPTON

8. DIVERS

- 2007-03-156 8.1 CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT AUX BOURSES D'ÉTUDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER

5 MARS 2007

- 2007-03-157 8.2 ENTRETIEN MÉNAGER DU POSTE DE POLICE ET DE L'HÔTEL DE VILLE
- 2007-03-158 8.3 CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ALBUM SOUVENIR DU 150^E DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- N.M. 9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES
- 2007-03-159 9.2 EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 DÉPÔT D'UNE LETTE DE MONSIEUR LE PRÉFET PAUL SARRAZIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉTACHEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT
- N.M. 10.2 DÉPÔT D'UN AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC CONCERNANT LE GRIGNOTE CAFÉ
- N.M. 10.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 FÉVRIER 2007
- N.M. 10.4 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA RÉALISATION DU SALON JEUNESSE EN HAUTE-YAMASKA POUR L'ÉDITION 2007

11. **VARIA**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2007-03-160 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

CATHERINE NADEAU

5 MARS 2007

2007-03-116

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2007 avec les modifications suivantes :

Les sujets 6.7 et 7.5.1 sont reportés à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2007-03-117

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 FÉVRIER 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 février 2007.

ADOPTÉ

2007-03-118

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
FÉVRIER 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2007

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2007 au montant de **UN MILLION HUIT CENT ONZE MILLE CENT SOIXANTE-ET-ONZE DOLLARS ET TRENTE-SEPT CENTS (1 811 171,37 \$)** à payer par le fonds d'administration, à l'exception du fournisseur DIGIPLAN TEC INC. au montant de **CINQ MILLE TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (5 013,80 \$)** qui sera payé par la SODEB.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Devault, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE FÉVRIER 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de février 2007. Le montant des permis émis durant le mois de février 2007 se chiffre à **TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 484 300 \$)**.

De plus, les membres du Conseil ont pris connaissance que le montant total des permis émis durant le mois de janvier 2007 se chiffre plutôt à **UN MILLION SIX CENT SIX MILLE DOLLARS (1 606 000 \$)** pour un montant cumulatif à la fin du mois de février 2007 de **CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (5 090 300 \$)**.

2007-03-119

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE
TÉLÉPHONIQUE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 28 FÉVRIER 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal :

5 MARS 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans sa conférence téléphonique du 28 février 2007.

ADOPTÉ

2007-03-120

**PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL À AMERICANA
2007 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais désirent participer à AMERICANA 2007 dans le cadre du dossier du développement durable;

ATTENDU QUE le Salon international des technologies environnementales AMERICANA 2007 se tiendra au Palais des congrès à Montréal du 20 au 22 mars 2007 ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription pour une journée, pour les membres du Réseau Environnement, sont de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (295 \$), taxes incluses par personne pour une (1) journée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre à Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais de participer à AMERICANA 2007 pour la journée du 22 mars 2007 au Palais des congrès de Montréal.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (590 \$)**, taxes incluses, à l'ordre de Réseau Environnement, montant représentant les frais d'inscription de deux (2) personnes membres du Réseau Environnement pour une journée.

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-121

**PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL AU 20^E
COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE À
LAVAL DU 16 AU 18 MAI 2007**

ATTENDU QUE le 20^e colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville se tiendra du 16 au 18 mai 2007 à Laval ;

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Paul M. Rolland désirent participer à ce colloque annuel ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription, pour les membres du réseau Les Arts et la Ville, sont de CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$) par personne pour toute la durée du colloque ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre à Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Paul M. Rolland de participer à ce 20^e colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville qui se tiendra du 16 au 18 mai 2007 à Laval.

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **TROIS CENT DOLLARS (300 \$)** à l'ordre de Les Arts et la Ville, montant représentant les frais d'inscription de deux (2) membres du réseau Les Arts et la Ville pour toute la durée de ce colloque.

ADOPTÉ

2007-03-122

**DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER MADAME
LA MAIRESSE CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER DES
MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de loi no.84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* sanctionnée le 8 juin 2002 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux ;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont demande au Ministre de la Justice de désigner la mairesse de la Ville de Bromont, Madame Pauline Quinlan, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-02-
2004 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 852-02-2004 relatif à la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville.

2007-03-123

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE LA PRÉSENTATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 852-03-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT
MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-02-
2004 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA VILLE LORS DE SON
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2007

DE dispenser la greffière adjointe ou le greffier par intérim à lire le règlement numéro 852-03-2007 lors de son adoption.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS EXIGIBLES), 5 (DEMANDE DE
PERMIS) ET 6 (CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS) DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006 SUR LES PERMIS RELATIFS AUX
MARCHÉS AUX PUCES**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant les articles 4 (frais exigibles), 5 (demande de permis) et 6 (conditions d'émission du permis) du règlement numéro 928-2006 sur les permis relatifs aux marchés aux puces.

2007-03-124

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE LA PRÉSENTATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 928-01-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT
MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS EXIGIBLES), 5 (DEMANDE DE
PERMIS) ET 6 (CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS) DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006 SUR LES PERMIS RELATIFS AUX
MARCHÉS AUX PUCES LORS DE SON ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière adjointe ou le greffier par intérim à lire le règlement numéro 928-01-2007 lors de son adoption.

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-125

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 934-2007 RELATIF À LA
DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MOIS DE
SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-100 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture du règlement numéro 934-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 934-2007 intitulé *RÈGLEMENT RELATIF À LA DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE.*

ADOPTÉ

2007-03-126

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 932-01-2007 MODIFIANT
L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 932-2006 RELATIF À
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE
DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2007
NOTAMMENT POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES ET
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AFIN QUE SOIT EXEMPT DE CETTE
TARIFICATION LES PROJETS RÉSIDENIELS DE PLUS DE
SOIXANTE (60) LOGEMENTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-098 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 932-01-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 932-01-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 932-2006 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2007 NOTAMMENT POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AFIN QUE SOIT EXEMPT DE CETTE TARIFICATION LES PROJETS RÉSIDENIELS DE PLUS DE SOIXANTE (60) LOGEMENTS.*

ADOPTÉ

2007-03-127

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 935-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIVEMENT : (A) AU PROJET DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES-PHASE II, (B) AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE GASPÉ, (C) AU CARREFOUR CHAMPÊTRE -PHASE II, (D) AU COURS D'EAU LATULIPE, (E) AU PROJET PROGAB, (F) À LA RÉFECTION DES PONTS, (G) AUX TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES EXISTANTES, (H) À LA RÉFECTION MAJEURE DES COMPRESSEURS, (I) À LA REMISE À NIVEAU DE LA CASERNE NO.2 SUR TROIS ANS ET (J) À LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE*

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la greffière adjointe en a fait la lecture ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 MARS 2007

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 935-2007 intitulé *RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIVEMENT : (A) AU PROJET DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES-PHASE II, (B) AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE GASPÉ, (C) AU CARREFOUR CHAMPÊTRE –PHASE II, (D) AU COURS D'EAU LATULIPE, (E) AU PROJET PROGAB, (F) À LA RÉFECTION DES PONTS, (G) AUX TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES EXISTANTES, (H) À LA RÉFECTION MAJEURE DES COMPRESSEURS, (I) À LA REMISE À NIVEAU DE LA CASERNE NO.2 SUR TROIS ANS ET (J) À LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE* et un emprunt au montant de **DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF DOLLARS (2 268 219,00 \$)**.

ADOPTÉ

2007-03-128

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-01-010 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-29-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-29-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486.*

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-129

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À
MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE
MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-01-038 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-30-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-30-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.*

ADOPTÉ

2007-03-130

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE
MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION
RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À
L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-01-008 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 877-03-2007 lors de leur adoption respective ;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 877-03-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC.*

ADOPTÉ

N.M.

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-08-2007
INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'AJOUTER UNE CHARTE DE COULEURS POUR LE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SITUÉS DANS LA ZONE D'INTÉRÊT
PATRIMONIALE**

Le sujet 6.7 est reporté à une séance subséquente.

2007-03-131

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-062 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-31-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mars 2007 à 19:30 heures ;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-31-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE.*

ADOPTÉ

2007-03-132

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-33-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-487 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H04-425, D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE C04-487 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE DE LA SORTIE 74

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-096 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-33-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mars 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé mais avec modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-33-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-487 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H04-425, D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE C04-487 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE DE LA SORTIE 74.*

ADOPTÉ

5 MARS 2007

N.M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER
2007 AU 28 FÉVRIER 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2007 au 28 février 2007.

2007-03-133

**ACHATS FINANCÉS PAR LA TARIFICATION DU BUDGET
D'OPÉRATIONS – EXERCICE FINANCIER 2006**

ATTENDU QUE le financement de ces immobilisations est fait à même la tarification du budget d'opérations 2006 et que les montants du tableau ci-dessous n'ont pas été utilisés en 2006 ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant dépensé	Écart	Total
Gestion territoire	Entretien bâtiments(Berthier)	45 000,00 \$	- \$	(45 000,00) \$	
Gestion territoire	Chloration réservoirs	106 250,00 \$	65 323,32 \$	(40 926,68) \$	<u>(85 926,68) \$</u>
					(85 926,68) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (85 926,68 \$)** dans la réserve financière afin que cette somme soit utilisée ultérieurement pour la réalisation de ces projets d'immobilisations.

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-134

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2006

ATTENDU QU'une résolution numéro 2006-01-016 a été adoptée par le Conseil au mois de janvier 2006 ;

ATTENDU QUE le financement est fait à même le fonds des parcs et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Loisirs	Modules de jeux parc Iberville	30 000,00 \$	31 464,43 \$	1 464,43 \$	
Loisirs	Murale -Aréna	5 000,00 \$	2 700,00 \$	(2 300,00) \$	(835,57) \$
					(835,57) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à financer la somme de **MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (1 464,43 \$)** à même le fonds des parcs.

D'annuler le financement par le fonds des parcs pour un montant de **DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (2 300,00 \$)**.

ADOPTÉ

2007-03-135

ACHATS FINANCÉS PAR LE BUDGET D'OPÉRATIONS – EXERCICE FINANCIER 2006

ATTENDU QUE le Conseil a adopté les résolutions numéros 2006-09-507, 2006-10-546, 2006-11-591 et 2006-12-652;

ATTENDU QUE le financement est fait à même le budget d'opérations 2006 et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants;

5 MARS 2007

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Administration	Plan réam. Hôtel de Ville	10 000,00 \$	2 591,00 \$	(7 409,00) \$	
Administration	Mobilier Mairesse	2 500,00 \$	4 500,00 \$	2 000,00 \$	
Administration	Confection d'un curiot	2 000,00 \$	- \$	(2 000,00) \$	
Administration	Numérisation des archive	24 626,00 \$	23 900,00 \$	(726,00) \$	(8 135,00) \$
Travaux publics	Prol. services Pacifique	70 000,00 \$	72 211,00 \$	2 211,00 \$	2 211,00 \$
Gestion territoire	Compton&Gaspé-plans	50 000,00 \$	- \$	(50 000,00) \$	
Gestion territoire	Réservoir Berthier	25 000,00 \$	28 727,00 \$	3 727,00 \$	
Gestion territoire	Aéroport - infras.	50 000,00 \$	56 028,00 \$	6 028,00 \$	
Gestion territoire	Rue Saint-Lambert	50 000,00 \$	56 836,00 \$	6 836,00 \$	
Gestion territoire	Lot 181 Shefford	46 681,00 \$	- \$	(46 681,00) \$	
Gestion territoire	Chemin accès Lac Gale	53 108,00 \$	64 671,00 \$	11 563,00 \$	
Gestion territoire	Sentier école Adamsville	25 000,00 \$	24 140,00 \$	(860,00) \$	
Gestion territoire	Terrains loisirs	- \$	1 889,00 \$	1 889,00 \$	
Gestion territoire	2 lots rue Gaspé	- \$	594,00 \$	594,00 \$	(66 904,00) \$
Loisirs	Terrain multi-sports	125 000,00 \$	131 402,00 \$	6 402,00 \$	
Loisirs	Église St-John	152 056,00 \$	185 550,00 \$	33 494,00 \$	
Loisirs	Réfection Centre Comm.	40 000,00 \$	15 238,00 \$	(24 762,00) \$	
Loisirs	Équip. Bureau bibliothèq	4 000,00 \$	6 100,00 \$	2 100,00 \$	
Loisirs	Tables pic-nic Église	4 000,00 \$	3 658,00 \$	(342,00) \$	
Loisirs	Mobilier chalet Lac Gale	12 000,00 \$	7 715,00 \$	(4 285,00) \$	
Loisirs	Autorécreuse	7 500,00 \$	6 000,00 \$	(1 500,00) \$	11 107,00 \$

(61 721,00) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
 ET RÉSOLU**

**D'autoriser le trésorier à financer la somme de SOIXANTE-SEIZE MILLE
 HUIT CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS (76 844\$) à même le
 budget d'opérations 2006.**

**D'annuler le financement par le budget d'opérations 2006 pour un montant de
 CENT TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-CINQ
 DOLLARS (138 565\$).**

ADOPTÉ

2007-03-136

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
 DE UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) À LA
 SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES,
 RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91, 695-
 91, 885-2004 ET 899-2005**

5 MARS 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91, 695-91, 885-2004 et 899-2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de UN MILLION DEUX CENTS MILLE DOLLARS (1 200 000\$) ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ANNÉE	COÛT RÉEL
R.B.C. Dominion Valeurs mobilières inc.	98,71100	111 000 \$	3,80000%	2008	4,19112%
		116 000 \$	3,80000%	2009	
		121 000 \$	3,80000%	2010	
		127 000 \$	3,80000%	2011	
		725 000 \$	3,85000%	2012	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,86000	111 000 \$	3,85000%	2008	4,20026%
		116 000 \$	3,85000%	2009	
		121 000 \$	3,85000%	2010	
		127 000 \$	3,85000%	2011	
		725 000 \$	3,90000%	2012	
CIBC Marchés mondiaux inc.	98,71200	111 000 \$	3,85000%	2008	4,20388%
		116 000 \$	3,85000%	2009	
		121 000 \$	3,80000%	2010	
		127 000 \$	3,85000%	2011	
		725 000 \$	3,85000%	2012	
Financière Banque Nationale	98,69200	111 000 \$	3,85000%	2008	4,20942%
		116 000 \$	3,85000%	2009	
		121 000 \$	3,85000%	2010	
		127 000 \$	3,85000%	2011	
		725 000 \$	3,85000%	2012	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,81000	111 000 \$	3,85000%	2008	4,21411%
		116 000 \$	3,85000%	2009	
		121 000 \$	3,85000%	2010	
		127 000 \$	3,85000%	2011	
		725 000 \$	3,90000%	2012	

ATTENDU QUE l'offre ci-dessus provenant de R.B.C. DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. s'est avérée la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations, au montant de **UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000\$)**, de la Ville de Bromont soit adjugée à R.B.C. DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC..

5 MARS 2007

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Francis Deveault, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

ADOPTÉ

2007-03-137

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION DEUX CENT
MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-
88, 612-88, 669-90, 691-91, 695-91, 885-2004 ET 899-2005**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations soit une obligation par échéance, pour un montant de UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000\$) en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

RÈGLEMENTS NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
401-80	15 700\$
605-88	4 500\$
612-88	13 000\$
669-90	69 800\$
691-91	188 600\$
695-91	189 200\$
885-2004	516 700\$
899-2005	202 500\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises ;

5 MARS 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000\$).

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 mars 2007.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS.

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1.

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 27 septembre et le 27 mars de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)*.

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par le trésorier, Monsieur Francis Deveault, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-138

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE UN MILLION
DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE
DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS
NUMÉROS 885-2004 ET 899-2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de **UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000\$)** effectué en vertu des règlements numéros 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91, 695-91, 885-2004, 899-2005, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 27 mars 2007. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 885-2004 et 899-2005 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2007-03-139

**RÉSOLUTION DE PROLONGATION D'UN FINANCEMENT AU
MONTANT DE QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT
CENTS DOLLARS (480 800 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-
88, 612-88, 669-90, 691-91 ET 695-91**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont aura le 8 mars 2007, un montant de 480 800\$ à renouveler sur un emprunt original de 853 000\$ pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 et 695-91

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 27 mars 2007;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations ;

5 MARS 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont emprunte QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (480 800\$) par obligations en renouvellement d'un billet, pour un terme additionnel de 19 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉ

2007-03-140

**DEMANDE À LA MRC DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU LATULIPE**

ATTENDU QUE le cours d'eau Latulipe nécessite des travaux de nettoyage ;

ATTENDU QUE ce cours d'eau est verbalisé et qu'il est sous la juridiction de la MRC ;

ATTENDUE QUE les travaux seront gérés par la M.R.C. ;

ATTENDUE QUE les coûts reliés à ces travaux seront entièrement à la charge de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à la MRC de la Haute-Yamaska de décréter des travaux de nettoyage du cours d'eau Latulipe et d'aviser la MRC que les coûts reliés aux travaux de nettoyage seront entièrement à la charge de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2007-03-141

**CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DU PAVAGE ET DE PAVAGE DE
PETITES SURFACES À L'AIDE D'UN MÉLANGE BITUMINEUX
POUR L'ANNÉE 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour le rapiéçage du pavage et le pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour effectuer des réparations sur les rues asphaltées de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder rapidement à la réparation des nombreux trous dans les rues asphaltées de la Ville et ce, avant le début de la saison estivale ;

5 MARS 2007

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 26 février 2007 à 14 h 00 heures, trois (3) soumissions ont été reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour l'année 2007 au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise CONSTRUCTION D.J.L. INC. pour les taux unitaires suivants :

ITEM A - Mélange bitumineux EB-5 Spécial client - Réparations nids-de-poule incluant préparation des surfaces au montant de 170.76\$/t.m., taxes incluses ;

ITEM B - Mélange bitumineux EB-10C - Pavage de petites surfaces à l'aide d'une paveuse incluant préparation des surfaces et compaction. Les petites surfaces sont celles ayant moins de vingt-cinq (25) m.lin. mesurées dans le sens de la circulation au montant de 90.43\$/t.m., taxes incluses ;

ITEM C - Sciage et préparation avant pavage au montant de 14.94\$/m.lin., taxes incluses.

ADOPTÉ

2007-03-142

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ AVEC UN TOIT PLAT
ALORS QU'UNE PENTE DE 3:12 EST EXIGÉE ET AVEC UN
EMPIÈTEMENT DE 4,6 M À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE ARRIÈRE
QUI EST DE 7,6 M (173, RUE DES DEUX-MONTAGNES, LOT
2 930 246)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage attaché avec un toit plat alors qu'une pente de 3:12 est exigée et avec un empiètement de 4,6 m à l'intérieur de la marge arrière qui est de 7,6 m (173, rue des Deux-Montagnes, lot 2 930 246).

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-143

**DEMANDE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT
L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE
(RCI) AFIN D'INTÉGRER LA POLITIQUE DE PROTECTION DES
RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (DÉCRET
468-2005)**

ATTENDU QUE le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) a demandé, à plusieurs reprises depuis juillet 2005, à la MRC de la Haute-Yamaska d'intégrer la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans le schéma d'aménagement ou dans un règlement de contrôle intérimaire (RCI) ;

ATTENDU QUE le Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, Thomas Mulcair, rappelait au préfet de la MRC le 25 juillet 2005 que le schéma d'aménagement en vigueur n'a toujours pas été modifié pour tenir compte de la Politique de 1996 ;

ATTENDU QUE le Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, Thomas Mulcair, demandait au préfet de la MRC, le 25 juillet 2005, en vertu de l'article 53.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'apporter au schéma d'aménagement les modifications nécessaires afin que soit assuré sa conformité aux objectifs et dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la Politique adoptée le 18 mai 2005 ;

ATTENDU QUE la Ministre Nathalie Normandeau écrivait au préfet de la MRC de la Haute-Yamaska le 14 septembre 2005 afin que la MRC profite de l'ajustement réglementaire suite au dépôt de cartes des plaines inondables pour intégrer dans son schéma les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adopté par décret 468-2005 ;

ATTENDU QUE la Ministre Nathalie Normandeau écrivait de nouveau au préfet de la MRC de la Haute-Yamaska le 30 janvier 2006 afin que la MRC profite de l'ajustement réglementaire suite au dépôt de cartes des plaines inondables pour intégrer dans son schéma les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adopté par décret 468-2005 ;

ATTENDU QUE dans une correspondance du 21 avril 2006, le directeur régional par intérim, Monsieur Gérard Cusson, rappelait à la MRC la demande du Ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs (lettre du 25 juillet 2005) d'intégrer les disposition de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (décret 468-2005) ;

ATTENDU QUE la même correspondance mentionnait que l'intégration de la Politique constitue une préoccupation d'importance pour le Ministère et pour le gouvernement ;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables entre en vigueur sur son territoire ainsi que sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska et ce, dès que possible ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne souhaite pas que des autorisations ou des permissions devant être émises par le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs soient retardées en raison du fait que la MRC de la Haute-Yamaska n'a pas inclus dans sa réglementation la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont croit qu'il est difficile de solliciter l'appui du MDDEP dans différents dossiers de nature environnementale, tel que la problématique des cyanobactéries, l'eau potable, les cours d'eau et des problématiques agricoles lorsque notre région n'adopte pas les règles de bases dictées par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE l'ensemble de la problématique reliée à l'intégration de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables est un des éléments bloquant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé ;

ATTENDU QU'il est important pour la Ville de Bromont que le Schéma révisé entre en vigueur dès que possible et que la MRC devrait régler point par point les derniers différends avec le gouvernement en cette matière ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est également inquiète en regard de l'ensemble de la problématique des eaux de surfaces ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à la MRC de la Haute-Yamaska d'intégrer dans sa réglementation la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et ce, par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire.

DE demander à la MRC de la Haute-Yamaska qu'un représentant de la Ville de Bromont assiste lors des rencontres avec les responsables du MDDEP concernant ce sujet.

D'aviser la MRC de la Haute-Yamaska que la Ville de Bromont ne désire plus subir de préjudice au niveau des délais d'émission des certificats d'autorisation ou de toutes autorisations du MDDEP et que par conséquent, la Ville de Bromont demande à la MRC de procéder avec diligence.

ADOPTÉ

5 MARS 2007

N.M.

**ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION DES
LOCAUX DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE**

Le sujet 7.5.1 a été reporté à une séance subséquente.

2007-03-144

LOGO POUR LE COMITÉ FAMILLE

ATTENDU QUE le Comité famille souhaite que ses actions et son lien avec Bromont soient connus et reconnus des bromontois ;

ATTENDU QUE le Comité famille souhaite utiliser un logo pour assurer cette connaissance et reconnaissance ;

ATTENDU QUE le Comité famille a fait réaliser un logo à son image inspiré du logo de Bromont pour marquer son lien avec la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité famille sont d'accord avec l'épreuve du logo élaboré pour représenter le Comité famille ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'épreuve du logo du Comité famille, inspiré du logo de Bromont, qui sera utilisé en tout temps pour faire la promotion de ce comité.

ADOPTÉ

2007-03-145

NOUVEAU PARC DE SOCCER LA CHANTIGNOLE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée par protocole d'entente à aménager un terrain de soccer (7 joueurs) sur un terrain appartenant à la Ville et adjacent à l'école de La Chantignole;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE l'essor de la pratique de l'activité du soccer est considérable et qu'il y a un besoin de terrain supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le SLCVC à utiliser une somme de **VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000\$)** provenant du Fonds de parcs pour assurer l'aménagement d'un terrain de soccer sur un terrain appartenant à la Ville et adjacent à l'école de La Chantignole.

ADOPTÉ

2007-03-146

SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE

ATTENDU QUE les organismes (Club de l'Âge d'Or d'Adamsville, du Cercle des Fermières ainsi que du Club de dards) adhèrent aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire;

ATTENDU QUE les organismes demandent une aide financière pour la location du sous-sol de l'Église Saint-Vincent-Ferrier;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder au nom du Club de l'Âge d'Or, pour le bénéfice de l'ensemble des associations utilisant le sous-sol de l'Église St-Vincent-Ferrier, un montant forfaitaire de **CINQ CENT DOLLARS (500\$)** pour l'année 2007.

ADOPTÉ

2007-03-147

**GESTION DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE POUR L'ANNÉE
2007**

5 MARS 2007

ATTENDU QUE le Comité aviseur du Domaine naturel du lac Gale a déposé son projet de recommandations ;

ATTENDU QUE la volonté de la Ville de Bromont est d'assurer la protection des écosystèmes et du lac dudit Domaine naturel ;

ATTENDU QUE la volonté de la Ville de Bromont est de permettre l'accessibilité du Domaine naturel du lac Gale à la population de Bromont et au public en général (nonobstant l'usage de la plage) ;

ATTENDU QUE la volonté de la Ville de Bromont est de permettre une accessibilité restreinte de la plage du Domaine naturel du lac Gale exclusivement à la population bromontoise.

ATTENDU QUE 2007 est une année « pilote » afin de bien évaluer les impacts environnementaux sur ce domaine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accueillir favorablement les recommandations et principes établis par le Comité aviseur.

DE permettre l'accessibilité des sentiers du Domaine du lac Gale à la population de Bromont et au public en général.

DE permettre l'accessibilité restreinte et exclusive de la plage du Domaine du lac Gale à la population de Bromont les samedis et dimanches du 23 juin au 2 septembre et lundi le 3 septembre 2007.

D'autoriser le SLCVC à percevoir un montant de VINGT-CINQ DOLLARS (25 \$) par adresse civique pour assurer le contrôle d'accès de la plage du Domaine du lac Gale.

De procéder à la nomination d'un Comité de gestion composé de :

- Ronald Caron, coordonnateur municipal ;
- Réal Brunelle, conseiller municipal ;
- Mylène LeBlanc, gestion du territoire (biologiste) ;
- Lyne Beaudry, SLCVC – services socio-éducatifs ;
- Jean Bourgeois, Sécurité publique ;
- Représentant de Balnéa ;
- Représentant de Amis des sentiers ;
- 2 citoyens.

D'autoriser une dépense de **SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (7 680\$)** pour assurer la surveillance de la plage du Domaine du lac Gale, ce montant étant financé à même un transfert budgétaire provenant du surplus anticipé pour l'année 2007 au niveau des taxes foncières.

ADOPTÉ

5 MARS 2007

2007-03-148

**SOUTIEN AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UNE
ACTIVITÉ SOCIALE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LE 18
MARS 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont favorise l'organisation d'activités sociales pour ses employés et leurs familles;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut soutenir les activités qui favorisent les saines habitudes de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la gratuité de l'utilisation de la patinoire intérieure et du studio de danse pour l'activité des employés (es) municipaux et leurs familles lors de l'activité du 18 mars prochain au Centre sportif et culturel.

ADOPTÉ

2007-03-149

MISE À JOUR DES NOMINATIONS AU COMITÉ FAMILLE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique familiale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens;

ATTENDU QUE depuis la nomination du premier Comité famille, entériné lors de la résolution 2005-03-108, des changements sont survenus au sein du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE remercier Madame Diane Perron pour son dévouement et son implication dans le Comité famille ;

D'entériner la nomination au Comité famille actualisé de: Mesdames Anne-Marie Cadieux, Rollande Dubord, Marie-Eve Lagacé, Chantal Lévesque, Karine McNicoll et Diane Perron.

5 MARS 2007

DE déléguer Monsieur Réal Brunelle en tant que représentant du Conseil municipal auprès de ce Comité et de l'autoriser à entériner la candidature des membres de ce comité.

DE déléguer, sans droit de vote, Madame Annick Moreau, agente de développement (culture et vie communautaire) au SLCVC, auprès de ce comité et de l'autoriser à acquitter les dépenses liés au plan d'action, selon le règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

ADOPTÉ

2007-03-150

**PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE AUX JEUX DU QUÉBEC EN
2010**

ATTENDU QUE la volonté du Conseil municipal est d'obtenir conjointement avec la Ville de Cowansville l'organisation de la 45^e Finale provinciale des Jeux du Québec d'été 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la résolution de présentation de la candidature de la Ville de Bromont avec la Ville de Cowansville pour l'organisation de la 45^e Finale provinciale des Jeux du Québec d'été 2010.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **MILLE DOLLARS (1 000\$)** représentant la quote-part de la Ville de Bromont, à Sports Québec pour les frais d'inscription afin de permettre l'analyse du dossier et des infrastructures.

ADOPTÉ

2007-03-151

**ACHAT D'UN VÉHICULE DE POLICE DE MARQUE CHEVROLET
MODÈLE IMPALA BERLINE 2007**

5 MARS 2007

ATTENDU QUE nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation en date du 15 février 2007 pour l'achat d'un véhicule de patrouille au service de police, de marque Chevrolet, modèle Impala Berline, année 2007, pour usage policier ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions le 28 février 2007, le prix établi par les deux (2) soumissionnaires invités, taxes incluses est :

LES AUTOMOBILES M. ROCHELEAU INC
28 772,38 \$
CHARLAND CHEVROLET CADILLAC
28 743,89 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit octroyé le contrat d'achat d'un véhicule Chevrolet Impala Berline 2007 pour usage policier à CHARLAND CHEVROLET CADILLAC, 595 boulevard Boivin, Granby, pour un montant de **VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (28 743,89 \$)**.

ADOPTÉ

2007-03-152

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE SOIRÉE DE
RECONNAISSANCE DES POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Bromont aimerait organiser une soirée afin de remettre des médailles pour services distingués et des médailles d'ancienneté (20 ans et plus) à nos pompiers et ainsi reconnaître leur dévouement à la population ;

ATTENDU QUE le service des incendies ainsi que l'Association des pompiers sollicitent une aide financière d'un montant de 500.00\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 MARS 2007

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CINQ CENT DOLLARS (500.00\$)** au Service Sécurité Incendie afin de permettre la réalisation de cette activité, ce montant étant financé à même un transfert budgétaire provenant du surplus anticipé pour l'année 2007 au niveau des taxes foncières.

ADOPTÉ

2007-03-153

**PANNEAU D’AFFICHAGE DU POSTE DE POLICE ET DU SERVICE
SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QU'afin de bien identifier le bâtiment où se trouvent les services d'urgence, notamment le Service de police et la caserne d'incendie, nous croyons d'usage qu'un panneau d'affichage soit mis en place;

ATTENDU QUE nous avons produit à l'interne un brouillon d'esquisse et que nous avons demandé à deux (2) entreprises situées dans la Ville de Bromont de nous fournir des esquisses et des soumissions, soit LES ENSEIGNES CHOQUETTE et À LA BONNE ENSEIGNE;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une esquisse de À LA BONNE ENSEIGNE au montant de 8 500,00\$ (excluant les taxes) pour un service clé en main et qui répond à la réglementation en vigueur sur l'affichage et les matériaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit octroyé le contrat d'achat d'un panneau d'affichage au montant de **HUIT MILLE CINQ CENT DOLLARS (8 500,00\$)**, excluant les taxes, à l'entreprise À LA BONNE ENSEIGNE.

ADOPTÉ

2007-03-154

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIVITÉS DU CHAPITEAU
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire faire profiter à ses citoyens d'un prix d'entrée privilégié pour les spectacles se déroulant au Chapiteau de Bromont en 2007 et ainsi favoriser le développement d'activités culturelles;

5 MARS 2007

ATTENDU QUE le projet ne nécessite aucun déboursé réel à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer activement dans la promotion et le développement d'évènements d'envergures;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'acquisition de certificats permettant l'achat de billets pour les spectacles se déroulant au Chapiteau de Bromont en 2007 pour une somme de **DIX HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET VINGT-CINQ SOUS (18 371.25 \$)**, taxes incluses, et d'autoriser l'administration à les vendre au poste de l'adjointe administrative de l'hôtel de Ville ainsi qu'au poste de police au montant de 29,00 \$ chacun, soit une réduction de 20% du prix régulier.

D'autoriser la publication de cette vente sur le site WEB de la Ville, le Voici Bromont et l'affichage aux postes de réception.

ADOPTÉ

2007-03-155

**APPEL D'OFFRES DE PROJETS POUR L'ANCIEN CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE LA RUE COMPTON**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse de procéder à un appel d'offres de projets pour son bâtiment de la rue Compton;

ATTENDU QUE cet appel d'offres permettra à la Ville de Bromont de recevoir des projets selon des critères basés sur le développement durable;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres de projets pour son bâtiment et terrain de la rue Compton tel que mentionné dans le rapport de la direction générale et d'autoriser la création d'un comité de sélection avec les noms qui suivent :

5 MARS 2007

Madame Marie-Claude Morissette : urbanisme
Monsieur Ronald Caron : directeur des loisirs
Monsieur Nicolas Rousseau : directeur du développement du territoire
Me Catherine Nadeau : greffière adjointe
Madame Andrée Corriveau : présidente du comité d'urbanisme.

ADOPTÉ

2007-03-156

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT AUX BOURSES
D'ÉTUDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER**

ATTENDU QUE l'école secondaire Massey-Vanier demande à la Ville de Bromont de contribuer aux bourses d'étude remises aux étudiants à la fin de l'année scolaire 2007-2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer les sommes suivantes à ces organismes à but non lucratif à titre de contributions :

-Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) :
250 \$
-Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): 250 \$.

ADOPTÉ

2007-03-157

**ENTRETIEN MÉNAGER DU POSTE DE POLICE ET DE L'HÔTEL DE
VILLE**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix sur invitation à trois (3) soumissionnaires ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants, par mois :

Brille-Net	3 480,62 \$ + taxes
Diane Désormeaux	1 615 \$
Nathalie Demers et Manon Bourgeois	1 600 \$

5 MARS 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et du poste de police au plus bas soumissionnaire, soit Nathalie Demers et Manon Bourgeois, au coût mensuel de **MILLE SIX CENT DOLLARS (1 600\$)**, pour une période d'un (1) an.

QUE le nettoyage des tapis ainsi que le décapage et cirage de tous les planchers soient effectués par Brille-Net, selon la soumission reçue au coût de **DEUX MILLE HUIT CENT DOLLARS (2 800\$)**, taxes incluses.

QUE l'insuffisance budgétaire au montant de **TROIS MILLE QUATRE CENT DOLLARS (3 400\$)** sera financée à même un transfert budgétaire provenant du surplus anticipé pour l'année 2007 au niveau des taxes foncières.

QU'un transfert budgétaire de **NEUF MILLE QUATRE CENT DOLLARS (9 400\$)** soit effectué du poste budgétaire 02-190-00-141 (salaire occasionnel) au poste budgétaire 02-190-00-495 (nettoyage).

ADOPTÉ

2007-03-158

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ALBUM
SOUVENIR DU 150^E DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-François-Xavier réalise un album souvenir pour son 150^e anniversaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **DEUX CENT DOLLARS (200,00 \$)** à la Paroisse Saint-François-Xavier pour la contribution de la Ville de Bromont à l'album souvenir de son 150^e anniversaire.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

5 MARS 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste des embauches de surnuméraires.

2007-03-159

**EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville se doit d'embaucher un préventionniste afin de se conformer au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été affichée à l'interne;

ATTENDU QUE deux (2) candidatures ont été reçues, qu'un comité de sélection composé de Richard Chouinard, directeur du service incendie, de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, et de Michel Ouellette, préventionniste à la Ville de Cowansville, a passé les entrevues des candidats sélectionnés et recommande l'embauche de Monsieur Carol Labrecque;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'engager Monsieur Carol Labrecque, à titre de préventionniste au service de sécurité incendie, à partir du 19 mars 2007 pour un contrat de trois (3) ans et que ledit contrat de travail fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTE DE MONSIEUR LE PRÉFET PAUL SARRAZIN
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉTACHEMENT
DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

5 MARS 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur le préfet Paul Sarrazin de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska relativement à la demande de détachement du territoire de la Ville de Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UN AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES
JEUX DU QUÉBEC CONCERNANT LE GRIGNOTE CAFÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis de demande relative à un permis ou à une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec concernant le Grignote Café.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 FÉVRIER 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 8 février 2007.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA RÉALISATION DU
SALON JEUNESSE EN HAUTE-YAMASKA POUR L'ÉDITION 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande de soutien pour la réalisation du Salon Jeunesse en Haute-Yamaska pour l'édition 2007.

5 MARS 2007

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Danielle Mathieu désire obtenir de l'information relativement au comptoir de dépannage des religieuses suite à leur déménagement prévu prochainement.
- Monsieur Lucien Lortie propose l'installation d'un aérateur pour le lac Gale et souhaite que les gens qui effectueront les travaux au cours d'eau Latulipe aient visionné le film sur l'environnement.
- Monsieur Guy Bérard veut savoir à quel endroit peut-il patiner à l'extérieur avec de jeunes enfants.

2007-03-160

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE